



# Comité de bassin Adour-Garonne

-----

## Recueil des délibérations

Séance du 29 juin 2022

# Liste des délibérations

## Comité de bassin du 10 mars 2022

DL/CB/22-13	Adoption du procès-verbal du 10 mars 2022
DL/CB/22-14	Potentialités et déploiement des solutions fondées sur la nature sur le bassin Adour-Garonne
DL/CB/22-15	Pacte d'engagement pour soutenir la transition agroécologique et des territoires pour l'eau du grand sud-ouest
DL/CB/22-16	Plan stratégique de retour à l'équilibre quantitatif - Feuilles de route des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB)

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2022

Le comité de bassin de l'agence de l'eau Adour-Garonne délibérant valablement,

**Décide :**

**Article unique** : d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 MARS 2022 tel qu'il figure dans le dossier de séance.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 29 juin 2022

Le secrétaire du comité de bassin



**Guillaume CHOISY**

Le président du comité de bassin



**Alain ROUSSET**

## POTENTIALITES ET DEPLOIEMENT DES SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE SUR LE BASSIN ADOUR- GARONNE

### LE COMITE DE BASSIN DELIBERANT VALABLEMENT,

Vu les échanges des comités de bassin du 30 novembre 2021 et du 10 mars 2022 sur l'intérêt du déploiement des SFN et la mise en place d'un groupe de travail spécifique présidée par la commission des Milieux naturels

Après avoir pris connaissance du rapport de la présidente de la CMN et du groupe SFN et notamment du programme de travail envisagé sur 3 ans ;

Entendu les débats en séance ;

Considérant

- L'enjeu stratégique de faire connaître les services rendus par les SFN pour les milieux au sens large et les co-bénéfices pour l'ensemble des usages ;
- L'enjeu de déployer les SFN pour contribuer à l'atteinte des objectifs de restauration de la qualité des eaux et à l'atteinte de l'équilibre quantitatif entre les milieux et les usages ;
- La nécessité de capitaliser et valoriser les expériences acquises et de communiquer largement auprès des acteurs de la gestion des territoires pour les développer ;
- La nécessité de compléter les connaissances pour mieux objectiver et quantifier les bénéfices qu'apportent les différentes SFN en milieu montagnard, forestier, agricole, urbain, littoral pour la gestion et la préservation de l'eau.

### Décide :

#### Article 1 -

De donner un avis favorable au programme de travail et à la mise en œuvre de ses 3 axes : communication/information, capitalisation des connaissances acquises, expérimentation et déploiement.

Fait et délibéré à Toulouse, le 29 juin 2022

Le secrétaire du comité de bassin



Guillaume CHOISY

Le président du comité de bassin



Alain ROUSSET

## **PACTE D'ENGAGEMENT POUR SOUTENIR LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE ET DES TERRITOIRES POUR L'EAU DU GRAND SUD-OUEST**

### **LE COMITE DE BASSIN DELIBERANT VALABLEMENT,**

Après avoir pris connaissance des enjeux de la transition agroécologique pour faire face aux défis qualitatifs et quantitatifs qui se posent sur le bassin Adour-Garonne ;

Entendu la présentation du pacte d'engagement pour la transition agroécologique et des territoires pour l'eau du grand sud-ouest associant les régions, l'État, la coopération agricole, les chambres d'agriculture, l'Inrae et l'Agence ;

Entendu les débats en séance,

Considérant,

- L'enjeu stratégique de poursuivre les efforts déjà accomplis par les filières et la profession agricoles pour contribuer à l'atteinte des objectifs du SDAGE ;
- L'opportunité de mobiliser l'ensemble des acteurs autour des 5 ambitions du pacte pour accélérer la transition agroécologique et contribuer à l'atteinte des 3 objectifs majeurs suivants :
  - 70% des masses d'eau en bon état en 2027 et une baisse généralisée des teneurs en nitrates et pesticides dans les eaux pour les captages stratégiques du bassin avant 2027 ;
  - Engager, d'ores et déjà, la mobilisation volontariste d'un mix de solutions à hauteur de 850 Mm<sup>3</sup> pour restaurer les équilibres dans les bassins versants et réduire ainsi le déficit annoncé à 1,2 milliard de m<sup>3</sup> d'ici 2050 si rien n'est fait ;
  - La contribution à une agriculture productive, ancrée dans les territoires, alliant préservation de l'environnement et rentabilité pour l'ensemble des acteurs des filières ;
- Les conclusions du varenne agricole de l'eau et du changement climatique qui engagent les filières et les chambres d'agriculture sur des feuilles de route d'adaptation et de transition agroécologique

### **Décide :**

#### **Article 1 -**

De donner un avis favorable au pacte d'engagement pour faire avancer sans tarder le déploiement de la transition agroécologique sur le bassin Adour-Garonne ;

#### **Article 2 -**

De donner un avis favorable à la poursuite des travaux d'analyse des projets déposés dans le cadre de l'appel à initiative ;

**Article 3 -**

De suivre en comité de bassin la mise en œuvre du pacte en s'adossant à la conférence des signataires et aux commissions techniques du comité de bassin qui permettent d'associer les différents collèges à l'avancement des engagements et aux résultats dans les territoires et les filières.

**Fait et délibéré à Toulouse, le 29 juin 2022**

**Le secrétaire du comité de bassin**



**Guillaume CHOISY**

**Le président du comité de bassin**



**Alain ROUSSET**

## PLAN STRATEGIQUE DE RETOUR A L'EQUILIBRE QUANTITATIF

### FEUILLES DE ROUTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS TERRITORIAUX DE BASSIN (EPTB)

**Le comité de bassin délibérant valablement,**

Vu la délibération n° DL/CB/17-03 en date du 24 février 2017 donnant avis sur le cadre de plan d'action pour assurer une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau sur le bassin Adour-Garonne ;

Vu la délibération n° DL/CB/18-04 en date du 2 juillet 2018 relative à l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique ;

Vu la délibération n° DL/CB/19-20 en date du 2 décembre 2019 relative à la démarche prospective de la ressource en eau en 2050 ;

Vu la délibération n° DL/CB/21-20 en date du 15 septembre 2021 relative à la stratégie de gestion quantitative de l'eau ;

Vu le dossier présenté en séance

#### **PREND ACTE :**

- **Des feuilles de route des EPTB, tout en demandant la poursuite de la concertation avec tous les acteurs des territoires (élus, associations, acteurs économiques...) afin de les finaliser et qu'elles soient validées par les commissions territoriales**

**Fait et délibéré à Toulouse, le 29 juin 2022**

**Le directeur général**



**Guillaume CHOISY**

**Le président du comité de bassin**



**Alain ROUSSET**